

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 809 CDC HAUTE SAINTONGE

Bases exonérées sur délibération : 654

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 64 737 100

Bases prévisionnelles d'imposition : 69 174 355

I - COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE 1	59 693 311	10,75 %	6.417.031
02 ZONE 2	9 481 044	10,75 %	1.019.212

A LA ROCHELLE, le 20 mars 2023

A

, le

A JONZAC, le 11 avril 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

LAUSSUCQ

Claude TRÉLET

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex